



CONCOURS DE DEGUISEMENT OUVERT AUX ENFANTS ET JEUNES DU PLATEAU-PICARD

REGLEMENT

Article 1 : OBJET

Le Cinéma Jeanne Moreau organise un concours de déguisement ouvert à tous les jeunes de 3 à 20 ans ouvert du samedi 20 février au samedi 13 mars 2021 minuit (inclus).

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les enfants et jeunes intéressés devront se déguiser selon un personnage de cinéma de leur choix, d'un film récent ou non. Les équipements, objets supports ou habillements de toute nature sont autorisés.

Leur participation se formalisera par l'envoi de photos selon les modalités figurant à l'article 3.

Article 3 : COMPOSITION DE LA PARTICIPATION ET MODALITE DE REMISE

Les participants sont invités à envoyer de une à trois photos maximum au format jpeg, sur la page Facebook: « cinéma Jeanne Moreau », en indiquant en commentaire, leurs nom et prénom, leur commune et la catégorie à laquelle ils participent selon leur âge (voir article 6)

Pour les catégories 10-15 ans et 16-20 ans, les candidats sont invités à joindre à leur photo, un court texte (une page maximum) expliquant les motivations du choix du personnage, Ce texte entrera dans les critères de présélection.

Toute candidature incomplète sera refusée et non prise en compte.

Article 4 : DATES D'ORGANISATION DU CONCOURS

Le concours est ouvert du samedi 20 février 2021 au samedi 13 mars 2021 minuit (inclus). Les envois de photos au-delà de cette date ne seront pas prises en compte.

Article 5 : COMPOSITION DU JURY DE PRESELECTION

Un jury composé de 5 membres du conseil d'administration du cinéma procédera à une vérification du contenu de chacune des participations et à une présélection des contributions selon les critères précisés à l'article 6.

Article 6 : CRITERES ET MODALITES DE CLASSEMENT

Quatre classements seront établis, en fonction des 4 catégories d'âges suivantes :

1. Enfants de 3 à 5 ans,
2. Enfants de 6 à 9 ans,
3. Jeunes de 10 à 15 ans,
4. Jeunes de 16 à 20 ans.

Le jury procédera à une pré-sélection des photos selon les critères suivants : originalité, conformité avec le personnage retenu et qualité des photos. Le texte de motivations du choix du personnage constituera un critère supplémentaire pour les 10-15 ans et pour les 16-20 ans.

Du 20 au 26 mars 2021, les candidats présélectionnés verront une de leur photo publiée sur la page Facebook du cinéma et feront l'objet de « Likes » par l'ensemble du public.

Le classement final sera établi en fonction du plus grand nombre de « Likes » et sera publié le samedi 27 mars sur la page Facebook.

Les participants prés sélectionnés devront signer une autorisation de droits à l'image pour être maintenus dans le classement et percevoir leurs prix.

Article 7 : PRIX ATTRIBUES SELON LE CLASSEMENT

Dans chacune des 4 catégories, les prix suivants seront attribués aux 5 premiers :

- **Prix au premier de la catégorie** : 10 entrées gratuites au cinéma, avec 10 cornets (moyens) de pop corns et 3 affiches de films (à choisir en fonction des disponibilités du cinéma),
- **Prix au second de la catégorie** : 8 entrées gratuites au cinéma avec 8 cornets (moyens) de pop corns et 2 affiches de films,
- **Prix au troisième de la catégorie** : 6 entrées gratuites au cinéma avec 6 cornets (moyens) de pop corns et une affiche de cinéma,
- **Prix au quatrième et au cinquième de la catégorie** : 2 entrées gratuites au cinéma avec 2 cornets (moyens) de pops corns,
- **Récompense aux autres candidats** : 1 entrée gratuite au cinéma.

La remise des prix s'effectuera au cinéma à une date qui sera publiée sur la page Facebook.

Article 8 : PUBLICATION DES PHOTOS

Le cinéma se réserve le droit de publier les photos de l'ensemble des participants sur son site internet, sur sa page facebook, sous forme d'affiches dans le hall du cinéma et enfin, projetées au cinéma en avant séance.

Fait à Saint Just en Chaussée

Le 17 février 2021

Le Président de l'Association Image et Son du Plateau Picard

Augustin FERTE

